

CODE OF CONDUCT

This Code of Conduct is to be applied in good faith by all individuals involved in Enactus Canada programs and activities including students, faculty advisors, Enactus Canada employees, independent contractors performing work for Enactus Canada, directors, members of advisory councils and other volunteers including but not limited to judges (collectively, "Participants").

Enactus Canada recognizes the value of providing a safe and welcoming environment, that is free from bullying, discrimination, and harassment and is committed to doing so in all of its programs and activities. All Participants are to be treated equitably, regardless of race, ancestry, place of origin, colour, ethnic origin, citizenship, creed, sex, sexual orientation, gender identity, gender expression, age, marital status, family status or disability.

Enactus Canada does not tolerate discrimination, intolerance, harassment, aggression, or ill-will of any kind.

Participants shall treat others with dignity and respect. The conduct of Participants shall be characterized by honesty, integrity, fairness and propriety in all circumstances and in all dealings with other Participants, external stakeholders and third parties.

Abusive, discriminatory, harassing, violent conduct, language or visual depictions that can reasonably be considered offensive are unacceptable. Participants are prohibited from physically or verbally abusing others, from using profane language or vulgar gestures, from demeaning or belittling others, making derogatory comments and from engaging in conduct that a Participant knows or ought reasonably to know, would constitute discrimination or harassment.

When speaking to the news media and in other public statements and settings, Participants should understand they might be viewed by the public as spokespeople for Enactus Canada. Therefore, they shall conduct themselves with restraint and dignity, and shall not directly or indirectly, disparage or defame Enactus Canada, any Participant(s) or other organization(s). If, in the context of making a public statement, a Participant wishes to speak as a private individual, he or she shall make their intention clear to the interviewer and the audience, shall require that their remarks be personally attributed and clearly state that their views are not necessarily the views or position of Enactus Canada. At no time shall Participants, other than the President and Chair of the Board, hold themselves out as speaking on behalf of or representing Enactus Canada or its Board unless they have received express written authorization from the President or Chair of the Board in advance.

Participants shall display and use the Enactus Canada logo only in a manner appropriate to Enactus Canada's mission, and with the permission of Enactus Canada's National Office.

While participating in Enactus Canada programming and events, Participants shall be considerate, respectful and collaborative and refrain from using demeaning, discriminatory or harassing behaviour and speech. Unacceptable behaviours include:

- Intimidating, harassing, abusive, discriminatory, derogatory, or demeaning conduct by any Participant. Many event venues are shared with members of the public; Participants must be respectful to all patrons of these locations.
- Harassment means engaging in a course of vexatious comment or conduct against someone that is known or ought reasonably to be known to be unwelcome, including sexual harassment, and may include (but is not limited to): offensive verbal or electronic comments related to gender, sexual orientation, race, religion, disability; inappropriate use of nudity and/or sexual images in public spaces (including presentation slides); deliberate intimidation, stalking or following; inappropriate photography or recording; sustained disruption of sessions, talks or other events; inappropriate physical contact, and any unwelcome sexual attention.
- Wearing clothing that is not suitable for a professional work environment or can reasonably be

considered inappropriate or offensive.

- Physical, verbal, or written, abuse, intimidation, threats, annoyance, harassment, stalking, pushing, shoving or use of any physical force whatsoever against any person, which in any way creates a disturbance that is disruptive or dangerous, or creates apprehension in a person, as determined by Enactus Canada and its event management, in their sole discretion.
- Possession of a weapon or any item that can be used as a weapon, which may be used to threaten or cause injury to others if used in a certain manner.
- Any destruction or vandalizing of personal property or property located at an event site.
- Any boisterous, lewd or offensive behaviour or language, using sexually explicit or offensive language or conduct, profanity, obscene gestures, or racial, religious or ethnic slurs.
- Possessing any open can, bottle or other receptacle containing any alcoholic beverages, except in areas specifically designated for the consumption of alcohol or being intoxicated, as determined by Enactus Canada, in any event venue or function. Participants must be responsible in their use of alcohol or other legal substances.
- Possessing any illegal substance, including but not limited to illegal drugs. Enactus Canada does not tolerate the use or abuse of illegal substances anywhere in the event venues.
- Assembling for the purpose of, or resulting in, disturbing the peace, or committing any unlawful act or engaging in any offensive behaviour.
- Failure to obey any of the rules or regulations of event venues or instructions of event staff.
- Any other illegal activity not already covered above.

Participants are required to follow this Code of Conduct throughout all aspects of their involvement with Enactus Canada, including on campus, at event venues, all related social event venues, in the virtual environment and across media channels. The policy may be revised at any time by Enactus Canada without notice.

Breaches of this Code of Conduct may result in disqualification from participating in future activities, programming and events and from engagement across Enactus Canada online forums, and social media channels.

Should an investigation be initiated by a Partner institution about an alleged violation of this Code of Conduct, Enactus Canada will determine if the institution is suspending the individual during the investigation. If so, we will also suspend that individual's participation in our programs and services until the investigation has been concluded.

Enactus Canada is committed to supporting and promoting a safe, welcoming environment for all Participants and protecting individuals who, in good faith, report conduct or activity that is contrary to this Code of Conduct.

If you believe that a Participant has acted in violation of this Code of Conduct, please report the incident to our offices. This disclosure can be made to any representative of the National Office or the Board of Directors, including directly to the President (president@enactus.ca) or to the Chair of the Board of Directors (chair@enactus.ca).

CODE DE CONDUITE

Le Code de conduite doit être appliqué de bonne foi par toutes les personnes qui participent aux programmes et aux activités d'Enactus Canada, y compris les étudiants, les conseillers pédagogiques, les employés d'Enactus Canada, les entrepreneurs indépendants travaillant pour Enactus Canada, les directeurs, les membres des conseils consultatifs et les autres bénévoles, y compris, mais sans s'y limiter, les juges (collectivement, les "participants").

Enactus Canada reconnaît l'importance d'un environnement sécuritaire et accueillant, exempt d'intimidation, de discrimination et de harcèlement, et s'engage à le faire dans tous ses programmes et activités. Tous les participants doivent être traités équitablement, indépendamment de leur race, de leur ascendance, de leur pays d'origine, de leur couleur, de leur origine ethnique, de leur citoyenneté, de leur croyance, de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur identité sexuelle, de leur expression sexuelle, de leur âge, de leur état matrimonial, de leur situation de famille ou de leur invalidité.

Enactus Canada ne tolère aucune forme de discrimination, d'intolérance, de harcèlement, d'agression ou de malveillance.

Les participants doivent faire preuve d'intégrité et de respect à l'égard d'autrui. Le comportement des participants doit être caractérisé par l'honnêteté, l'intégrité, l'équité et la bienséance en toutes circonstances et dans toutes les relations avec les autres participants, les intervenants externes et les tiers.

Les comportements abusifs, discriminatoires, harcelants, violents, le langage ou les représentations visuelles qui peuvent raisonnablement être considérés comme offensants sont inacceptables. Il est interdit aux participants d'agresser physiquement ou verbalement d'autres personnes, d'utiliser un langage blasphématoire ou des gestes vulgaires, de rabaisser ou de dévaloriser d'autres personnes, de formuler des commentaires désobligeants et d'adopter un comportement dont un participant sait ou devrait raisonnablement savoir qu'ils constitueraient une discrimination ou un harcèlement.

Les participants doivent comprendre que le public peut les percevoir comme des porte-parole d'Enactus Canada, par conséquent lorsqu'ils s'adressent aux médias et quand ils feront d'autres déclarations publiques, ils doivent se comporter avec retenue et dignité, sans dénigrer ni diffamer, directement ou indirectement, Enactus Canada, un ou plusieurs participants, ou une ou plusieurs autres organisations. Si, dans le cadre d'une déclaration publique, un participant souhaite s'exprimer à titre personnel, il doit faire part de son intention à l'intervieweur et à l'auditoire, demander que ses propos soient attribués personnellement et indiquer clairement que son point de vue n'est pas nécessairement le point de vue ou la position d'Enactus Canada. Les participants, à l'exception du président et du président du conseil d'administration, ne doivent en aucun cas se présenter comme porte-parole d'Enactus Canada ou de son conseil d'administration, à moins d'avoir reçu au préalable une autorisation écrite explicite du président ou du président du conseil d'administration.

Les participants doivent afficher et utiliser le logo d'Enactus Canada uniquement de manière appropriée à la mission d'Enactus Canada et avec la permission du bureau national d'Enactus Canada.

Lorsqu'ils participent aux programmes et aux événements d'Enactus Canada, les participants doivent faire preuve de considération, de respect et de collaboration et s'abstenir d'adopter un comportement ou de tenir des propos humiliants, discriminatoires ou harcelants. Les comportements inacceptables comprennent :

- Tout comportement intimidant, harcelant, abusif, discriminatoire, désobligeant ou dégradant de la part d'un participant. De nombreux lieux sont partagés avec le public ; les participants doivent faire preuve de respect à l'égard de tous les clients de ces lieux.
- Le harcèlement consiste à se livrer à une série de commentaires ou de comportements vexatoires à l'égard d'une personne dont on sait ou devrait raisonnablement savoir qu'elle n'est pas la bienvenue, y compris le harcèlement sexuel, et peut inclure (sans toutefois s'y limiter) des commentaires verbaux ou électroniques offensants liés au sexe, à l'orientation sexuelle, à la race, à la religion, au handicap ; l'utilisation inappropriée de la nudité et/ou d'images sexuelles dans les espaces publics (y compris les diapositives de présentation) ; l'intimidation délibérée, la traque ou la filature ; la photographie ou l'enregistrement inappropriés ; la

perturbation durable des sessions, des discussions ou d'autres événements ; le contact physique inapproprié, et toute attention sexuelle importune.

- Le port de vêtements ne convenant pas à un environnement de travail professionnel ou qui peut raisonnablement être considéré comme inapproprié ou offensant.
- Les abus physiques, verbaux ou écrits, l'intimidation, les menaces, l'agacement, le harcèlement, la traque, la bousculade ou l'utilisation d'une force physique quelconque contre une personne, qui créent de quelque manière que ce soit un trouble perturbateur ou dangereux, ou qui suscitent l'appréhension d'une personne, comme le déterminent Enactus Canada et la direction de l'événement, à leur seule discrétion.
- La possession d'une arme ou de tout objet pouvant être utilisé comme une arme, qui peut être utilisée pour menacer ou blesser d'autres personnes.
- La destruction ou le vandalisme de biens personnels ou de biens situés sur le site d'un événement.
- Tout comportement ou langage tapageur, obscène ou offensant, tout langage ou comportement sexuellement explicite ou offensant, tout blasphème, tout geste obscène ou toute insulte raciale, religieuse ou ethnique.
- Posséder une canette, une bouteille ou tout autre récipient ouvert contenant des boissons alcoolisées, sauf dans les zones spécifiquement désignées pour la consommation d'alcool, ou être en état d'ébriété, tel que déterminé par Enactus Canada, dans tout lieu d'événement ou de fonction. Les participants doivent faire preuve de responsabilité dans leur consommation d'alcool ou d'autres substances légales.
- Posséder toute substance illégale, y compris, mais sans s'y limiter, des drogues illégales. Enactus Canada ne tolère pas l'usage ou l'abus de substances illégales sur les lieux de l'événement.
- Se rassembler dans le but de troubler la paix, de commettre un acte illégal ou d'adopter un comportement offensant.
- Ne pas respecter les règles ou règlements des sites de l'événement ou les instructions du personnel de l'événement.
- Toute autre activité illégale non mentionnée ci-dessus.

Les participants se doivent de respecter ce code de conduite dans tous les aspects de leur participation à Enactus Canada, y compris sur le campus, les lieux des événements, tous les lieux liés aux événements sociaux, l'environnement virtuel et les canaux médiatiques. La politique peut être révisée en tout temps par Enactus Canada sans avis préalable.

Toute infraction au présent code de conduite peut entraîner l'exclusion de la participation à des activités, programmes et événements futurs et de l'engagement sur les forums en ligne et les canaux de médias sociaux d'Enactus Canada.

Si une enquête est ouverte par un établissement partenaire au sujet d'une violation présumée du présent code de conduite, Enactus Canada déterminera si l'établissement suspend la personne pendant l'enquête. Si c'est le cas, nous suspendrons également la participation de cette personne à nos programmes et services jusqu'à ce que l'enquête soit terminée.

Enactus Canada s'engage à soutenir et à promouvoir un environnement sûr et accueillant pour tous les participants et à protéger les personnes qui, de bonne foi, signalent un comportement ou une activité contraire au présent code de conduite.

Si vous pensez qu'un participant a enfreint ce code de conduite, veuillez signaler l'incident à nos bureaux. Cette déclaration peut être faite à tout représentant du bureau national ou du conseil d'administration, y compris directement au président (president@enactus.ca) ou au président du conseil d'administration (chair@enactus.ca).